

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

VENDREDI 23 JUIN 2017, 11H, SALLE DES FÊTES
DU KAUFLEUTEN DE ZÜRICH



PROCÈS-VERBAL

Participent à l'Assemblée générale: 231 membres avec droit de vote, le Conseil, la Direction, des invités du monde de la culture et de la politique ainsi que de nombreux collaborateurs.

1. OUVERTURE EN MUSIQUE

Le ZS Big Band de Winterthur ouvre l'Assemblée générale. Il est dirigé par Reto Parolari et est renforcé par deux membres du Conseil, Marie Louise Werth (chant) et Rainer Bischof (euphonium), ainsi que par le Directeur de la FONDATION, Urs Schnell (flûte traversière).

2. MOTS DE BIENVENUE DE XAVIER DAYER, PRÉSIDENT DE SUI SA

Xavier Dayer remercie le ZS Big Band, et plus spécialement son Directeur et les musiciens mentionnés, pour cette introduction musicale pleine d'entrain. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et se réjouit de la forte participation; il considère cela comme un signe d'intérêt pour la coopérative SUI SA. Il salue en particulier les deux membres d'honneur Alfred Meyer (présent) et Julien-François Zbinden (absent pour des raisons de santé). Il souhaite la bienvenue au Président du Conseil national, Jürg Stahl, à la conseillère aux Etats et membre du Conseil Géraldine Savary ainsi qu'à Joachim Eder, également conseiller aux Etats. Pour finir, il signale la présence de Constance Semmelmann. Elle participe en tant que représentante de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), l'autorité de surveillance des sociétés de gestion suisses.

Lors de son introduction, X. Dayer met en évidence le fait que la coopérative SUI SA est prête à tirer profit de nouvelles opportunités qui s'offrent à elle et à renforcer sa présence sur les marchés existants. Non sans fierté, il mentionne le chiffre de CHF 129 mio.; il s'agit du montant le plus élevé versé aux ayants droit depuis sa création, il y a plus de 90 ans. Cela ne montre pas seulement que la musique des membres est beaucoup écoutée, c'est également la preuve que SUI SA est présente là où cette musique est jouée. Il rappelle que les auteurs et les éditeurs doivent pouvoir compter sur le soutien de leur coopérative et ainsi se consacrer entièrement à leur travail. Tout le travail du Conseil, dans les domaines économique, administratif et politique, sert au bout du compte à créer un environnement favorable au travail artistique.

L'ordre du jour est approuvé tacitement; l'Assemblée générale peut avoir lieu conformément aux règles établies.

X. Dayer remercie Bernhard Wittweiler pour la conduite du bureau de vote et les scrutateurs René Baiker, Alexius Ch. Lehner, Christoph Trummer et Nick Werren pour leur engagement. Il se réfère ensuite aux statuts de SUISA qui définissent aux chiffres 9.2.7 et 9.2.8 les règles applicables pour les élections et les votes.

3. ALLOCUTION DE JÜRIG STAHL, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL

Jürg Stahl remercie le Conseil, la Direction et les membres pour leur engagement en faveur de la société. D'une manière enjouée, il décrit à quel point la musique peut influencer des situations personnelles. En prenant l'exemple d'une ancienne cassette musicale, il évoque l'évolution musicale et sociale. La musique fait partie de la vie; la création de musique variée est importante pour la Suisse. Cela nécessite de bonnes conditions pour la formation et également une organisation telle que SUISA qui soit à même de gérer et de défendre les droits des auteurs. Il assure que le monde politique prend les préoccupations des musiciennes et musiciens au sérieux. Dans ce contexte, il mentionne la révision du droit d'auteur et les discussions sur les blocages d'accès Internet. Depuis ses débuts, la Suisse a fourni un travail de pionnier dans le domaine culturel, notamment grâce à sa diversité. Il a constaté que SUISA est un partenaire fiable, toujours disposé à innover; il mentionne le répertoire mondial des auteurs et la création d'une nouvelle entité commerciale. Il termine son message en citant le titre d'une ancienne chanson de l'Eurovision Song Contest: «Un peu de paix, un peu de liberté». Tel est son souhait pour le monde, déclare-t-il, puis il offre un souvenir au Président X. Dayer.

4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Le procès-verbal est approuvé à une large majorité.

5. AFFAIRES STATUTAIRES

5a. Rapport annuel 2016

Rudi Schedler, des Editions musicales Schedler, demande comment s'explique la forte augmentation des dépenses financières. Sa seconde question concerne le fonds de péréquation des frais et la manière de procéder après sa dissolution. Il est satisfait de l'évolution de SUISA. Pour les réponses, le Président renvoie au point suivant. Le rapport annuel est approuvé par une majorité de membres.

5b. rapport sur la situation, bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe 2016

Andreas Wegelin est très satisfait de pouvoir présenter le meilleur exercice dans l'histoire de la coopérative. Le chiffre d'affaires en provenance des recettes suisse a augmenté par rapport à l'année précédente, en passant de CHF 132.7 mio. à CHF 136.1 mio. Cela s'explique notamment par les droits d'émission (+3 %) et les droits d'exécution (+1 %). La situation varie en ce qui concerne les droits de reproduction: supports sonores moins 14 %, online plus 11 %. Les droits à rémunération ont évolué positivement (+15 %); à l'étranger, il y a eu davantage d'utilisation de musique suisse (+11 %). Le chiffre d'affaires total a augmenté de 1,6 % pour s'établir à CHF 154,3 mio. Les coûts ont augmenté de 6,7 % et ont été de CHF 29,2 mio. Cela mène à un record pour la somme à répartir, qui est de CHF 128,9 mio. (année précédente CHF 125 mio.), et sur une déduction de frais moyenne de 12,3 % par décompte (2015: 12,39 %). Le bon résultat permet une répartition supplémentaire de 7 % sur tous les montants versés en 2017.

A propos du fonds de péréquation des frais et de la question de R. Schedler, A. Wegelin explique que ce fonds a été créé dans les années 80 pour garantir la stabilité de la déduction de frais. A la demande des autorités fiscales, il doit être supprimé. A la place du recours à ce fonds, la stabilité des taux de frais sera à l'avenir assurée grâce aux provisions libérées.

Pour expliquer l'augmentation du poste «Dépenses financières, dépenses d'immeubles et variation du croître/pertes sur débiteurs» (rapport annuel, p. 8) de CHF 390'000 à CHF 1,6 mio., A. Wegelin mentionne les pertes sur débiteurs ainsi que le résultat financier en recul. R. Schedler est satisfait de ces réponses.

Le rapport sur la situation, le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont approuvés sans opposition.

5c. Rapport de l'Organe de révision

Le rapport de l'Organe de révision est approuvé à l'unanimité.

5d. Décharge au Conseil et à l'Organe de révision

L'Assemblée générale donne décharge au Conseil et à l'Organe de révision à l'unanimité. *Xavier Dayer* adresse ses remerciements à l'Assemblée générale pour la confiance ainsi exprimée.

6. ELECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Les membres élisent à une large majorité la société BDO comme organe de révision pour l'exercice 2017.

7. ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION DE RÉPARTITION ET DES ŒUVRES POUR LA PÉRIODE 2015 – 2019

Xavier Dayer remercie le membre démissionnaire Alexander Kirschner pour son engagement en faveur de la Commission. Il présente le candidat qui pourrait le remplacer, Jonas Zellweger, compositeur, orchestrateur et musicien pour le théâtre.

Jonas Zellweger est élu à une large majorité membre de la Commission de Répartition et des œuvres.

8. SRG SSR ET SERVICE PUBLIC

Géraldine Savary, membre du Conseil et conseillère aux Etats, donne des informations sur les discussions politiques qui ont lieu en lien avec la question du service public. En se référant aux deux motions «Interdiction de la publicité en ligne pour la SSR» et «Plafonnement des redevances de concession», elle explique que le service public est mis sous pression au Parlement. Elle mentionne l'initiative «No Billag» et énumère les chaînes thématiques qui devraient être supprimées si une autre motion était acceptée. Elle craint que cela affaiblisse la cohésion sociale et la solidarité entre les différentes régions linguistiques. Les créateurs musicaux de Suisse perdraient une partie de leurs revenus; cela constituerait également une perte considérable pour la diversité culturelle et artistique dans notre pays. Elle prie les membres de lutter contre cette évolution et demande aux participants à l'Assemblée générale de signer la résolution SUI SA pour un service public fort.

Andreas Wegelin explique qu'après l'Assemblée générale, la résolution pourra être signée via le site Internet de SUISA. Elle sera transmise aux parlementaires avant la session d'automne. Il mentionne également la pétition «Touche pas à mes radios thématiques» du Conseil Suisse de la Musique. Il recommande aux membres de soutenir ces deux actions.

Wädi Gysi, membre de SUISA, prend la parole et signale une mesure décidée par la Direction de la SSR pour les radios thématiques, en lien avec la motion mentionnée. Dès le 1^{er} juillet, la proportion de musique suisse diffusée passera d'environ 30 % à 50 %.

9. RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Andreas Wegelin résume les développements en lien avec la révision de la loi. En raison des résultats insatisfaisants dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet du Conseil fédéral, la Conseillère fédérale Sommaruga a remis sur pied l'ancien groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR II-12). Il décrit quelles propositions ont été intégrées au compromis au printemps 2017, et quel chemin va prendre le document jusqu'à ce que le Parlement s'en occupe, probablement en 2018.

10. SUISA prépare son avenir: WWW.MINTSERVICES.COM

Andreas Wegelin donne des informations sur la situation de concurrence existant depuis que l'Union européenne a exigé par une directive qu'il y ait davantage de concurrence entre sociétés de gestion. Dans ce contexte, SUISA a décidé il y a deux ans, que pour les utilisations en ligne, les droits de ses membres seraient gérés dans toute l'Europe en plus de la Suisse. En tant qu'entreprise experte dans l'établissement de licences et de répartition, nous avons de bonnes opportunités sur le marché. En outre, la concession pour le Liechtenstein garantit un accès à l'Espace économique européen. Avec la société américaine SESAC, SUISA a créé la joint-venture Mint Digital Services, qui propose internationalement les droits sur le répertoire anglo-américain (surtout les éditeurs de l'agence Harry Fox). SUISA offre des prestations informatique et dans le domaine de la documentation; SESAC dispose de précieux contacts avec de grands éditeurs et membres. Depuis le début de l'année, le troisième plus grand éditeur au monde, Warner Chappell Music, recourt à Mint pour les décomptes d'utilisations iTunes. L'objectif est d'acquérir d'autres maisons d'édition.

11. RAPPORT SUR L'EXERCICE EN COURS

Vincent Salvadé, Département Clients et licences, compare les recettes à fin mai avec les chiffres de l'année précédente: droits d'émission moins 2 % car les offres de vidéo à la demande sont désormais comptabilisées sous «online»; droits d'exécution également moins 2 % en raison de versements d'acomptes plus bas dans le cas des cinémas; droits de reproduction plus 3 % et online moins 24 % en raison d'une facturation tardive, devenant plus complexe pour les services de streaming. Droits à rémunération 55 % plus élevé grâce aux ventes de smartphones durant la période de Noël, avec des décomptes sur la base de l'ancien tarif; Etranger moins 8 %, parce que les paiements des sociétés-sœurs nous parviennent de manière irrégulière. En tenant compte des recettes annexes, cela donne un total de CHF 64,4 mio. Cela correspond au montant budgété qui est 1 % plus élevé que l'année précédente. Les dépenses sont de CHF 12,9 mio. (1 % supérieur à l'année précédente / 5 % supérieur au budget).

Dans le cadre du rapport sur les négociations tarifaires, il mentionne les quatre tarifs les plus importants: tarif A (SRG SSR), tarif L (studios de danse), campagnes de publicité en ligne et intégration des smart-watches dans le tarif commun 4i. Alors que les négociations relatives aux trois premiers tarifs ont pu aboutir avec succès, elles se poursuivent dans le cas des smartwatches. Il mentionne ensuite les tarifs litigieux à propos desquels les tribunaux devront se prononcer: le tarif commun 3a complémentaire pour la réception d'émissions de radio et de TV dans les chambres d'hôtel ainsi que le tarif commun 12 pour la télévision de rattrapage.

Irène Philipp, Département Membres et répartition, informe que jusqu'ici, CHF 65,2 mio. ont été répartis aux membres et aux sociétés-sœurs, par 31'000 décomptes. Elle recommande aux membres de demander un accès électronique aux décomptes via «Mon Compte». En ce qui concerne les nouveautés, elle rend les membres attentifs aux dossiers électroniques et au portail web Mon Compte, qui a été adapté. Pour ce qui concerne les développements à venir, elle mentionne la vérification des modalités d'envoi ainsi que l'analyse des services aux membres, en lien avec l'augmentation du nombre de membres. Pour terminer, elle mentionne la nouvelle clé de répartition réglementaire concernant les exécutions et les émissions pour les œuvres en édition originale (auteur 66,67 % / éditeur 33,33 %) et signale que des adaptations du règlement de répartition sont prévues à ce sujet.

12. FONDATION SUISA: CÉRÉMONIE D'ATTRIBUTION DE PRIX

Urs Schnell, Directeur de la FONDATION SUISA, regrette que le lauréat, Polo Hofer, ne soit pas présent à cette cérémonie, pour des raisons de santé. Il est représenté par son épouse, Madame Alice Hofer. *Grégoire Liechti*, membre du jury, parle du travail du jury, qui a étudié plus de 400 dossiers. Il est d'avis que la contribution des paroliers ou parolières aux œuvres musicales est souvent sous-estimée. Ce sont les paroles qui donnent à un morceau son véritable caractère et une bonne profondeur, et contribuent ainsi à enrichir l'héritage culturel de notre pays.

Dans sa laudatio, Urs Schnell met en évidence la richesse de la création de Polo Hofer, qui assume de nombreux rôles: créateur, peintre, activiste politique, acteur, imprésario et organisateur de croisières rock et blues. En utilisant différents titres de morceaux de Polo Hofer, il tire certains parallèles avec sa propre évolution. Il souhaite un prompt rétablissement à Polo Hofer et prie Alice Hofer de venir sur scène.

Alice Hofer remercie la FONDATION pour le prix, au nom de son partenaire. Elle offre un recueil des textes de Polo écrits jusqu'ici puis lit son message personnel. La cérémonie d'attribution de prix se termine par la chanson Kiosk, chantée en chœur.

13. RAPPORT DE LA FONDATION SUISA

Dans son rapport, le Président du Conseil de fondation, *Marc Savary*, dit tout d'abord avoir été surpris de son élection. Il exprime ses remerciements pour la confiance ainsi témoignée et remercie ses prédécesseurs et les membres du Conseil de fondation pour le soutien et la bonne collaboration. Il résume ensuite l'exercice en quelques chiffres, remercie le personnel de la FONDATION et se permet de jeter un regard vers le futur. Sa dernière parole concerne la discussion autour du service public. Il serait vraiment regrettable que, en raison d'un égoïsme et de principes idéologiques, tout ce qui a été créé dans les années passées au plan musical soit mis en danger en raison d'une telle suppression de prestations. Il se réjouit de pouvoir compter sur le soutien des personnes présentes, pour la défense du service public. Il est disposé à développer le travail de la FONDATION avec élan et conviction.

14. SUGGESTIONS ET QUESTIONS DE MEMBRES

Rudi Schedler recommande à Mint de s'adresser à l'IMPf (Independent Music Publisher Forum) à Bruxelles. Quelques éditeurs indépendants ne sont pas satisfaits des licences online via leur société de gestion nationale. Mint pourrait saisir cette opportunité.

P.J. Wasserman demande si la joint-venture a des effets concrets sur les auteurs et les musiciens. S'il faut se comporter ou se positionner différemment.

Andreas Wegelin répond que ce n'est pas nécessaire. Si SUISA licencie les droits d'auteur pour les utilisations online, cela se fait déjà au niveau européen et les droits des membres sont automatiquement inclus. Le membre en question ne doit adhérer à aucune nouvelle organisation; tout est réglé par les contrats existants.

Rani Bruggmann, Color of Rice, profite de l'Assemblée générale pour attirer l'attention des personnes présentes sur son album actuel, et pour remercier SUISA de son soutien.

15. DIVERS

Xavier Dayer annonce la date et le lieu de la prochaine Assemblée générale: elle aura lieu le vendredi 23 juin 2018, à 11h, au Bierhübeli de Berne.

Il remercie les membres de leur participation à l'Assemblée générale, les interprètes, les membres du Conseil et de la Direction. Il adresse un merci tout particulier au Vice-président Marco Zanotta pour son précieux soutien pour le travail à la tête de la coopérative.

Il encourage les membres à profiter de l'apéritif pour discuter avec les invités présents et avec le personnel de SUISA.

Xavier Dayer clôt l'Assemblée générale à 13h40.

Pour le procès-verbal



Dora Zeller

Zurich, le 11 juillet 2017 / dz